



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 1^{er} avril 2019, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **9503, rue Sherbrooke Est** – permettre la construction d'une façade, face à la rue De Contrecœur, dont au moins un point d'un plan représentant 50% de la superficie totale de la façade est construit à l'alignement de construction prescrit plutôt qu'au moins un point d'un plan représentant 60 % de la superficie totale de la façade, et ce, malgré l'article 55 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR DE MARS 2019.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux